

Le syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Depuis 1994, le Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches participe par ses activités à la protection et à la mise en valeur d'un espace naturel sensible, localisé à moins de 15 km du cœur de l'agglomération lyonnaise.

Cet espace naturel, disposé en forme de « Y » et d'une superficie de 140 hectares, s'étend sur les trois communes de Charbonnières-les-Bains, de Dardilly et d'Ecully.

L'action de la collectivité porte plus particulièrement sur la maîtrise du cycle de l'eau (restauration des berges des ruisseaux), la protection de la nature (actions de sauvegarde des batraciens) et l'éducation à l'environnement (sorties nature).

Pour toutes informations

Syndicat Intercommunal des vallons de Serres et des Planches

Mairie de Dardilly - 1, Place Bayère
F- 69574 DARDILLY Cédex

Tél. : 04 78 66 14 50

Fax : 04 78 47 58 76

<http://www.vallonsdesserres.fr>
contact@vallonsdesserres.fr

En bus Depuis Lyon, prendre la ligne n° 3. Arrêt « Dardilly le Bas ».

En voiture Depuis Lyon, prendre l'autoroute A6, direction « Paris ». Sortie « Ecully - Le Perolier ». Au rond-point, partir à droite puis aller toujours tout droit sur quelques kilomètres. Passer ensuite la voie de chemin de fer et, au second rond-point, tourner encore à droite. Vous trouverez quelques places de stationnement autour de la mairie.

La nature est fragile et demande à chacun le respect de quelques règles pour demeurer accessible à tous.

1° - Respectez et comprenez la nature.

- Ne laissez aucun détrit ;
- N'allumez pas de feu ;
- Suivez scrupuleusement les sentiers ;
- Prenez le temps d'écouter la nature ;
- N'effrayez pas les animaux rencontrés

2° - Respectez le travail des agriculteurs.

- Tenez vos chiens en laisse ;
- Ne piétinez pas les parcelles cultivées ;
- Ne pénétrez jamais dans les prés clôturés et les vergers sans y être autorisé ;
- Ne cueillez pas les fruits sur les arbres.

Itinéraire

Départ : Mairie de Dardilly

Aller :

Partir en direction des « Mouchettes », en passant par « Viroule », « Chantemerle » et « Bois de Cros ».

Retour :

Depuis « Les Mouchettes », partir vers « Le Clapy » (possibilité de rejoindre le parc de Lacroix-Laval), puis suivre « La Thuillière », « Les Mouilles » et « Dardilly - Mairie »

Circuit du plateau de la Beffe

Ce circuit chemine à travers champs et bois, où dominant, en milieu ouvert, l'aubépine et le robinier, en forêt, le chêne et le hêtre. Par ailleurs, tout au long du parcours, vous aurez peut-être la chance d'observer les quelques traces laissées par les chevreuils, blaireaux ou sangliers.



*Le sentier de Chantemerle
(commune de Dardilly)*

Distance : 5,5 km

Durée : 1h45

Difficulté : Bons marcheurs

GRAND LYON
communauté urbaine

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



Syndicat Intercommunal des
Vallons de Serres et des Planches

